

| | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Zeitschrift: | Revue historique vaudoise |
| Herausgeber: | Société vaudoise d'histoire et d'archéologie |
| Band: | 8 (1900) |
| Heft: | 1 |
| Artikel: | Un ancien catalogue des archives épiscopales de Lausanne |
| Autor: | Milliooud, A. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-9870 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de gravier plus fin. Dans les endroits humides seulement, on adoptait le mode décrit plus haut. — Ailleurs encore, et surtout dans les routes de montagne, la route se compose d'un dallage soigneusement exécuté. Un tronçon de la route du Septimer, à un quart d'heure de l'hospice, montre un dallage très solide pour lequel on a employé d'énormes pierres d'une longueur d'un mètre à un mètre et demi, d'une largeur variant entre 70 et 90 centimètres et d'une épaisseur de 60 à 70 centimètres.

La largeur de la chaussée pour les routes carrossables varie entre 2 m. 70 et 2 m. 50. A côté se trouvaient des trottoirs réservés aux piétons. Les chemins de montagne pour mulets avaient de 1 m. 30 à 1 m. 50 de largeur.

(*A suivre.*)

P. MAILLEFER.

UN ANCIEN CATALOGUE DES ARCHIVES ÉPISCOPALES

DE LAUSANNE

Quand je foule les mousses vertes de ce magnifique Jorat où, dans la paix profonde, les sapins, nobles amis silencieux, sourient au soleil de son lever à son déclin, je songe à Messeigneurs les Evêques de Lausanne, les De Saluces, de Challant, de Montferrand, de Montfalcon et tant d'autres hommes d'Eglise très sages, très pieux, très puissants, qui posséderent et administrèrent autrefois une grande partie de cette forêt. Leur fallait-il demander chaque jour leur pain aux fidèles? Cela suppose les hommes tous charitables, prêts à cuire le pain les uns pour les autres, et à le porter à qui en a besoin; cela suppose une autre terre.

Le plus croyant doit se résigner, comme du reste le moins croyant ; l'état des choses ici-bas est entre la clarté et le mystère ; tout fait pressentir une perfection autrefois comme aujourd'hui (ô braves optimistes de la durée) et partout des entraves nous empêchent de la saisir. Il faut donc que l'individu, comme le genre humain se résignent à s'éduquer péniblement, en n'apprenant que pour oublier ; et pendant les siècles qu'on appelle le moyen-âge, c'est l'Eglise qui a éduqué notre Europe. Et comme elle voyait bien qu'on ne lui apporterait pas assez de pain, elle s'assura ses champs, ses moulins et ses fours à elle. A l'origine, ce ne fut que prudent, louable, et très bienfaisant pour l'humanité à laquelle l'esprit du clergé, libre de son temps, donna une magnifique floraison religieuse, et celle-ci à son tour toutes les merveilles de l'art ; puis la prudence mena à l'avarice et celle-ci provoqua le pillage.

Nous avons donc eu nous aussi pendant des centaines d'années, des évêques et des chanoines, seigneurs aussi bien que les autres nobles, hommes de ce monde aussi bien qu'hommes de Dieu ; combien n'en a-t-on pas vu, de ces bons évêques, dans les temps les plus naïfs du moyen-âge, échanger de grands coups d'épée dans les batailles avec les incrédules, comme il est chanté dans la Chanson de Roland, comme le racontent les Chroniques des Croisades, et d'autres récits encore plus tard ?

L'évêque de Lausanne était un des plus grands seigneurs de l'Europe. Son diocèse allait d'Aubonne aux sources de l'Aar et de là à Soleure. Dans ces innombrables paroisses contenues entre le Jura et les Alpes bernoises, combien avait-il de curés à surveiller, d'âmes à faire instruire dans le Catéchisme, de blé et de vin à faire rentrer bon an mal an de ses possessions, de châteaux à entretenir ! Tâche déjà sérieuse pour celui qui n'y voyait que des affaires, tâche infinie pour celui qui y voyait de la matière à spiritualiser. Il y

en a qui n'y purent tenir et qui s'éloignèrent de Lausanne en la maudissant; d'autres, au contraire, qui ne gardèrent pas assez tenacement les biens de l'Eglise, furent maudits par leurs frères, comme ce Lambert de Grandson, dont on entendit longtemps raconter à Lausanne, qu'il sortit un jour tout seul par la porte de Saint-Maire et ne fut jamais vu depuis par aucun Lausannois; peut-être s'était-il fait ermite, peut-être bien aussi que le diable l'avait emporté.

La Bible dit que ce que nous aurons fait de bien et de mal sera inscrit au Livre de Vie. Ce sont les archives absolues. Il y a sur cette terre des archives passagères où l'on met toutes les affaires qui se passent entre les hommes; je ne définis pas le mot d'affaires qui est assez clair par lui-même. L'évêque, comme homme de Dieu, n'aurait eu qu'à prier; il n'y aurait pas eu d'Archives. Comme seigneur, comme propriétaire, il avait des affaires en foule. Au moment même de la fondation du siège épiscopal de Lausanne, ne fallait-il pas serrer avec soin le titre de cette fondation et ceux des donations qui en assuraient l'existence?

Franchissons plusieurs siècles, nous voici à l'an 1536, l'évêque Sébastien de Montfalcon a quitté nuitamment la ville de Lausanne, effrayé par l'approche des Bernois, et a emporté un assez grand nombre de parchemins des archives épiscopales. Il meurt en 1559 ou 1560 dans le Bugey, et ces documents passent à son héritier; celui-ci à son tour les remet au nouvel évêque Alardet, le premier d'une longue série d'Évêques de Lausanne qui n'entrèrent pas dans cette ville. A cette occasion, il fut fait un catalogue de ces titres, dont l'Évêque donna quittance. Que sont-ils devenus, titres et catalogue?

Je cède la parole à Monsieur le comte de Foras, gentilhomme savoisien, qui a eu la chance de retrouver le catalogue, et avec autant de générosité que de courtoisie, en a

fait don à la Société d'histoire de la Suisse romande. Voici sa lettre d'envoi :

Quand Sébastien de Montfalcon¹, dernier Evêque siégeant de Lausanne, quitta cette ville chassé par la Réforme, il emporta avec lui une grande quantité de documents importants de son Eglise.

Tous ces titres précieux passèrent à son héritier Alexandre de Montouagnard, dont les successeurs les transportèrent aux archives du château de Marclaz.

Je suis devenu propriétaire des importants débris de ces archives qui, avant d'être pillées, dégradées, transportées à coups de fourche d'un grenier à un hangar, presque en plein air, étaient certainement parmi les plus riches de Savoie.

Des vieillards respectables m'ont affirmé que, vers 1820, on en avait vendu pour une somme de 20,000 fr. aux Archives royales de Turin. On m'a affirmé que le *Fasciculus temporum* et les actes du Concile de Constance proviennent de Marclaz, etc.

Pour mon compte, j'y ai encore trouvé outre plusieurs chartes concernant Lausanne, la charte originale de la fondation du Prieuré de St-Maire² que j'ai toutes communiquées à M. Morel-Fatio.

En fouillant dans trois ou quatre mètres cubes de papier de ces archives dont je n'ai pas encore eu le temps d'achever le dépouillement j'ai trouvé l'*Inventaire* de 176³ documents que l'héritier de Sébastien de Montfalcon tenait de Monseign^r Claude Louis Alardet, évêque de Lausanne. Plus que probablement le plus grand nombre des précieux documents cotés dans l'*Inventaire* n'ont pas fait retour aux Archives de Lausanne. Il est donc très important, me semble-t-il, de conserver au moins leurs intitulations.

Je fais donc hommage à la Société d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir depuis tant d'années, de cet *Inventaire*, dans l'espoir fondé qu'il aura pour elle une réelle valeur.

Thuyset, 27 septembre 1898.

Comte Amédée DE FORAS.

¹ Et non Montfaucon.

² Cette précieuse charte du XII^e siècle a dû m'être volée avec beaucoup de titres, du moins il ne m'a pas été possible de la retrouver. J'en ai dans le temps envoyé une copie très exacte à la Société d'histoire. Si le titre original est présenté à Lausanne, c'est le produit du vol.

³ En réalité 254 documents (soit 78 cotés par des lettres et 176 cotés par des chiffres).

Tant pis pour les titres. Nous avons dans notre bonne ville, de ces fervents, de ces avides, qui, à peine arrivé le catalogue, ont étendu la main vers leur fidèle plume, et s'en sont fait des copies, que d'autres acharnés confronteront plus tard. Ces travaux ne sont pas si beaux, si l'on veut, que ceux de Phidias creusant le marbre, mais ils répondent à un des instincts qui distinguent le plus supérieurement l'espèce humaine, celui de conserver son histoire; cela fait, chacun y trouve ce qu'il veut, qui la politique et qui le pittoresque. Encore y faut-il un acte ou des actes entiers; mais pour voir l'histoire dans un catalogue qui ne donne des personnes que le nom et une certaine action sans aucunes circonstances, il faut un esprit bien sagace, et qui ait beaucoup couru les sentiers de l'histoire des hommes. Ce catalogue-ci contient surtout des contrats de redevances dues à l'Evêque. Pour peu qu'il eût en fuyant l'espoir de rentrer à Lausanne, on comprend qu'il tint à les mettre en sûreté. Il y a des achats, des ventes, des échanges de terres. Un petit nombre d'actes (sur les 254) concernent des donations importantes, la réunion du prieuré de Saint-Maire, de celui de Ripaille, à la Table épiscopale. Quelques actes d'un intérêt plus général sont déjà connus par l'histoire du diocèse de Lausanne, de Schmitt, par le Régeste de Forel, les Documents concernant l'ancien Evêché de Forel et de Gingins, etc. Je ne vois d'inconnu au Régeste qu'un *accord entre Louis de Savoie et l'évêque Guillaume*, de 1290.

En ce moment le Jorat de l'Evêque, celui d'Echallens, celui de Lausanne, retentissent d'oiseaux qui chantent et n'attendent que le moment de nicher. Voyez, Monsieur Jourdain, ils font de l'histoire sans le savoir; nous autres, nous en faisons et en avons conscience, et je ne veux pas dire que nous la fassions mieux pour cela; mais il nous est donné de l'étudier après l'avoir faite, et d'éprouver la

religieuse ambition de l'historien qui cherche les vérités immanentes de la destinée humaine.

A. MILLIOUD.

LA LEVÉE DE LA DÎME DU VIGNOBLE DE CHAMPAGNE

Chacun sait qu'autrefois le vignoble était assujetti à la dîme. On sait aussi approximativement quel était le rendement de cette redevance pendant les années qui précédèrent immédiatement la révolution. En revanche, on connaît généralement beaucoup moins en quoi consistait le travail de la levée des dîmes, quels étaient les frais occasionnés par cette opération et dans quelle mesure le gouvernement en bénéficiait réellement.

Un exemple entre beaucoup sera peut-être de nature à montrer quelle était la complication de ce service et quel travail considérable devait nécessiter pour l'ensemble du pays la levée de cette redevance.

J'ai précisément sous les yeux le compte détaillé des frais occasionnés par la levée de la dîme du vignoble de Champagne et Fiez, près de Grandson et j'ai pensé qu'il serait de nature à intéresser quelques lecteurs de cette Revue.

LL. EE. possédaient à Champagne une cave et un pressoir. La personne chargée de prélever la dîme devait veiller au bon entretien de l'un et de l'autre et faire procéder aux petites réparations nécessaires. A l'époque de la levée des bans, les dîmeurs se rendaient dans le vignoble avec les cuves et les « seilles » nécessaires au mesurage. Ils prélevaient avec tout le soin voulu la part de LL. EE. qui était ensuite transportée au pressoir. Lorsque enfin le raisin avait été pressuré et le vin logé dans les tonneaux, le dîmeur